



DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREBEURDEN

ARRETE MUNICIPAL PORTANT
INTERDICTION D'ACCES
AU STADE LOUIS LE TYNEVEZ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, et suivant,

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions pour assurer et faire assurer le bon usage, le bon ordre et la sécurité des espaces et lieux publics,

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient d'interdire les accès aux sites et lieux frappés par la tempête exceptionnelle CIARAN du jeudi 2 novembre 2023 pour des raisons de sécurité, dans l'attente de la vérification de la possibilité d'accès à l'ensemble des installations du stade de football et compte tenu de l'état des terrains,

A R R E T E

* * * *

- ARTICLE 1 :** A compter du **jeudi 02 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre, l'accès au stade Louis Le Tynevez situé route de Lannion est interdit.**
- ARTICLE 2 :** La signalisation sera mise en place par les services de la Mairie afin de permettre l'application du présent arrêté.
- ARTICLE 3 :** Madame le Maire de Trébeurden, la Police Municipale, Monsieur le Commandant de brigade de la gendarmerie et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TREBEURDEN, le 02 novembre 2023

Le Maire,
Bénédicte BOIRON,

